

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juin 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 12 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 juin 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Corinne SAINTURAT-NIEL), MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 19/06/2023

Et publication ou notification le :
19/06/2023

A été nommé secrétaire : M. Alain LE GAL

2023_06_09 – Marché restauration scolaire : choix du candidat

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_03_26 du 27 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation du marché "confection, fourniture et transport en liaison froide de repas".

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023_03_05 du 6 mars 2023 décidant de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché "confection, fourniture et transport en liaison froide de repas".

La Commune a lancé un marché public de prestation de services en fourniture de repas en liaison froide pour la commune et l'accueil de loisirs Les Aventur'Riez selon la procédure adaptée, en application des articles L2123-1-2° et R2123-1-3, R2123-4 et suivants du code de la commande publique.

Cette consultation est lancée sous forme d'un accord cadre **mono-attributaire** comportant les seuils minimum et maximums suivants :

	Seuil en € HT sur 2 ans	Sur 1 année de reconduction	Sur la durée du marché soit 3 ans Seuil en € HT
Pour la Commune			
Seuil minimum	80 000	40 000	120 000
Seuil maximum	140 000	70 000	210 000
Pour les Aventur'Riez			
Seuil minimum	14 000	7 000	21 000
Seuil maximum	24 000	12 000	36 000
Seuil minimum total	94 000	47 000	141 000
Seuil maximum total	164 000	82 000	246 000

2 candidats ont remis une offre :
CONVIVIO
RESTORIA

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 19 JUN 2023

ID: 065-218501898-20230612-2023_06_09-DE

S'LO ✓

Madame SAINTURAT-NIEL présente l'analyse des offres.

Résultats :

NOM DU CANDIDAT	NOTE VALEUR PRIX / 35	NOTE VALEUR TECHNIQUE / 65	NOTE FINALE / 100	CLASSEMENT
CONVIVIO	35	55	90	1
RESTORIA	32,79	54	86,79	2

Suite à l'analyse des offres, Mme SAINTURAT-NIEL propose l'attribution du marché au candidat CONVIVIO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide d'attribuer l'accord cadre à bons de commande de fourniture de repas en liaison froide pour la commune et l'accueil de loisirs comportant les seuils minimum et maximum présenté au rapport à l'entreprise CONVIVIO.
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/06/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Alain LE GAL